

L'an deux mille seize et le 28 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TRAMONT.

Présents : Mmes BEUNEUX – QUESSETTE - MM. TRAMONT – IGAU – MACIAS – BARIAC – MASSON - PRATDESSUS.

Excusés : Mme BERDUCAT – CAVALLERO (qui a donnée procuration à Mme BEUNEUX) - MUN.

Ordre du jour :

- choix du maître d'œuvre pour travaux cami d'éras Loungas et cami d'éra Borda Nava,
- renouvellement contrat Marcel HOUSSAT,
- mise à disposition Julie LATAPIE,
- assainissement, complément au test à la fumée,
- question diverses.

* . * . *

Choix du maître d'œuvre pour travaux cami d'éras Loungas et cami d'éra Borda Nava

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'ADAC a effectué une étude afin de traiter les eaux de ruissellement du cami d'éras Loungas et de refaire le revêtement de la chaussée du cami d'éra Borda Nava. Il convient de limiter l'apport d'eau par les grainages afin que, lors d'épisodes pluvieux, l'eau puisse être évacuée et ne reste pas sur la route. Cette accumulation pourrait provoquer des accidents de la circulation et des sorties de routes. Il est nécessaire de réaliser ces travaux pour éviter également les inondations des maisons se situant en contrebas de cette voie.

Quatre bureaux d'étude ou groupements ont été consultés et ont remis une offre. La Commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis le 12 septembre 2016. Après ceci, l'ADAC a donc analysé les différents dossiers :

1) Montant des offres :

Maître d'Œuvre et/ou groupements	Montant H.T.	Montant HT recalé
TERRITORI	4 500,00 €	4 550,00 €
ATEMO	4 275,00 €	4 275,00€
AMO Environnement	6 275,00 €	6 275,00€
INGC	4 479,50 €	4 479,50€

2) Analyse des offres :

Montant estimé : 6 046.40 € HT

	Montant HT	Ecart	% estim	écart %
TERRITORI	4 500,00 €	-1 546,40 €	74,42%	-25,58%
ATEMO	4 275,00 €	-1 771,40€	70,70%	-29,30%
AMO Environnement	6 275,00€	228,60€	103,78%	3,78%
INGC	4 479,50 €	-1 566,90€	74,09%	-25,91%

3) Valeur technique appréciée au vu du contenu de la note technique :

Maître d'oeuvre et/ou groupements	Observations / Note technique	Valeur technique	Note
TERRITORI	<i>notice comprenant une approche conceptuelle et organisationnelle / descriptif des différentes phases et missions /pas de photo du site / planning détaillé</i> <i>délai des études : 7 semaines</i>	valeur technique moyenne réponse standard	25
ATEMO	<i>notice comprenant une approche conceptuelle et organisationnelle / descriptif des différentes phases et missions /pas de photo du site / planning détaillé</i> <i>délai des études : 4 semaines</i>	valeur technique moyenne réponse standard	25
AMO Env.	<i>notice intégrant l'organisation et les méthodes retenues par l'équipe / descriptif des différentes phases et missions /planning détaillé /prise en compte des éléments du programme /absence de photo du site</i> <i>délai des études : 6 semaines</i>	très bonne valeur technique réponse bien adaptée	40
INGC	<i>notice intégrant l'organisation et les méthodes retenues par l'équipe / descriptif des différentes phases et missions / planning détaillé/programme évoqué sans détail!</i> <i>absence de photo du site</i> <i>délai des études : 3 semaines</i>	bonne valeur technique réponse adaptée	35

0 = très insuffisante, réponse inadaptée / 25 = moyenne, réponse standard / 50 = excellente, réponse très adaptée.

4) Prix des prestations

Maître d'oeuvre et/ou groupements	Montant HT	Note
TERRITORI	4 550,00€	47
ATEMO	4 275,00€	50
AMO Environnement	6 275,00€	34
1NGC	4 479,50€	48

50 points attribués à l'offre de prix la plus basse.

Entre 0 et 50 pour les autres offres, note calculée proportionnellement à l'écart avec le prix le plus bas.

5) Jugement et classement des offres

	Pondération
Prix des prestations	50%
Valeur technique des prestations	50%

Maître d'Œuvre et/ou groupements	Prix des prestations	Valeur technique	Note globale	Cl
INGC	48	35	83	1
ATEMO	50	25	75	2
AMO Environnement	34	40	74	3
TERRITORI	47	25	72	4

Après délibération, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, pour l'offre du bureau d'études INGC pour un montant HT de 4 479.50 €.

Renouvellement contrat Marcel HOUSSAT

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le contrat (CAE : Contrat d'accompagnement dans l'emploi) de Monsieur Marcel HOUSSAT se termine 16 novembre 2016. Étant satisfait du travail fourni par ce dernier, nous souhaitons renouveler son contrat. Après vérification auprès de Pôle Emploi, ce contrat peut être renouvelé pour une durée de un an avec une formation qui doit se dérouler dans l'année (formation externe ou période d'immersion dans le secteur marchand d'au moins 2 semaines).

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le renouvellement du contrat de travail de Monsieur Marcel HOUSSAT.

Mise à disposition Julie LATAPIE

Madame Monique SERE étant en arrêt de travail, Monsieur André VERGÉ, maire de la commune d'Arcizans-Avant, a proposé à Monsieur le Maire de Villelongue que Madame Julie LATAPIE la remplace au secrétariat de mairie.

Le secrétariat de la mairie d'Arcizans-Avant est de 10 h 00 par semaine. Une convention de mise à disposition doit être mise en place pour répartir les heures sur les deux communes. La mairie de Villelongue refacturera, par la suite, les heures effectuées par Madame Julie LATAPIE sur la commune d'Arcizans-Avant.

Après délibération, le conseil municipal est d'accord, à l'unanimité des membres présents, pour signer une convention de mise à disposition de Madame Julie LATAPIE avec la commune d'Arcizans-Avant.

Assainissement, complément au test à la fumée

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des tests à la fumée ont été réalisés pour voir l'évolution du réseau d'assainissement et réduire les entrées des eaux parasites.

La station d'épuration de la commune reçoit trop d'eaux claires parasitaires. Il est nécessaire de réaliser une reconnaissance par caméra dans certaines parties du réseau d'assainissement.

Deux devis ont été réalisés :

- 1°) de 6 850 € HT pour la reconnaissance par caméra, proposé par l'entreprise SARP Sud Ouest,
- 2°) de 2 000 € HT pour le suivi du chantier par M. Duval Christian (maîtrise d'œuvre).

Monsieur le Maire exprime son souhait de démarrer ce projet sans attendre. En effet, des travaux concernant le réseau d'assainissement sont prévus et le moment serait opportun pour réaliser la reconnaissance par caméra.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à démarrer les travaux de reconnaissance dès à présent.

Questions diverses

Droit de préemption :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite exercer le droit de préemption sur la vente de Madame Anne Marie IGAU, parcelle n° A 1213, le bourg et de des parcelles n° A 640 et 641, 15 rue de la Hourcadette.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas exercer le droit de préemption sur cette parcelle.

